



RÈGLEMENT NUMÉRO 51

**RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025.**

1. Référence

Article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. Dispositions générales

Les dates des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivantes :

- 24 septembre 2024
- 12 novembre 2024
- 17 décembre 2024
- 28 janvier 2025
- 25 février 2025
- 25 mars 2025
- 29 avril 2025
- 27 mai 2025
- 25 juin 2025

3. L'heure et l'endroit

Les séances ordinaires du Conseil des commissaires se tiendront à 18 h 30, en format hybride, aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 Katimavik, Gatineau, Québec.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 25 juin 2024. **(C-23/24-206)**

Modifié : le 28 janvier 2025. **(C-24-25-106)**

Présidente

EK/rv

Secrétaire général